

Nous n'avons pas la même égalité au travail, pourtant nous représentons 52,8% des personnels à la Poste. Nous subissons des écarts de rémunération pouvant aller jusqu'à 26%. Nous sommes majoritairement touchés par la précarité, le temps partiel et le chômage. Nos carrières sont souvent plafonnées, bloquées ... ce qui se traduit par des retraites et des pensions faibles et même inférieures de 40% en moyenne par rapport aux hommes. A La Poste la grande majorité des emplois aux grades les plus bas sont exercés par les femmes. Il existe des métiers à prédominance féminine : chargées de clientèle, CSRH, services financiers...

Journée internationale de lutte
pour les droits des femmes

vendredi 8 mars 2024

Rassemblement 17H30 parking de la
médiathèque

Soirée 18H30 salle de la paroisse Ste
Thérèse

Montauban

Les femmes cadres sont cantonnées dans les plus petites classifications, avec peu d'espoir de déroulement de carrière et de promotion

Nous représentons 58,8 % des effectifs mais que 36,8 % des Cadres du groupe C et 45,36% du groupe A. 77,37% des temps partiels sont pris par les femmes.

La CGT porte depuis toujours l'égalité au travail, l'égalité salariale (à travail égal/ salaire égal), l'égalité d'évolution de carrière permettant l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. Pour l'accord « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à La Poste », depuis 2015 la CGT FAPT a été force de proposition et a fait évoluer l'accord à chaque négociation.

Mais ce n'est pas tout !!!! Eh oui, le choix d'être maman

La maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail.

A La Poste 78% des temps partiels sont occupés par des femmes

Elles sont bien souvent contraintes à en faire la demande, car les conditions de travail ne leur permettent pas de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle !

La CGT a des propositions :

- D'intégrer les périodes de parentalité (congé parental, proche aidant) comme du temps de travail effectif afin de conserver un véritable déroulement de carrière, un accès identique aux postes à responsabilités.
- La Poste doit cotiser entièrement les trimestres concernés par les absences liées à la parentalité pour permettre aux femmes de conserver les mêmes droits au départ en retraite, y compris pour les temps partiels qui sont le fait de contraintes familiales, de pénibilité, de difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle.
- L'octroi d'un congé paternité équivalent à celui de la maternité pour lutter contre la discrimination aux droits à la parentalité des postiers et notamment pour lutter contre la discrimination à l'accès à certains postes en raison du congé maternité qui en découle.

Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge abordable et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés... et féminisés.

- De mettre fin aux écarts de salaire entre les femmes et les hommes ce qui permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale.
- De lutter contre la précarité et les temps partiels subis. Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, instaurer une sur cotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs.
- De revaloriser les métiers à prédominance féminine. Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées. Les conditions de travail doivent être améliorées et la pénibilité reconnue.
- De prendre en compte, dans le calcul des pensions de retraite, les 10 meilleures années pour les salarié.e.s de droit privé et de conserver les 6 derniers mois pour les fonctionnaires

La CGT a toujours été force de propositions concernant la condition féminine tant dans la vie professionnelle que dans la vie quotidienne.

La CGT a toujours combattu les violences sexistes et Sexuelles et s'inscrit dans les initiatives en territoire.



**Fédération des Activités Postales et de Télécommunications
du Tarn et Garonne - CGT**

24 rue Delcassé

Tél. : 05.63.03.51.52 - C.C.P. Montauban 82000

Site : www.fapt82.reference-syndicale.fr Mail : cgtfapt82@orange.fr

